

De la Ferme familiale à la Maternité de 1943

Madame Hélène BERTHELOT

Je vis le jour à Cordemais en 1924 où mes parents vivaient du produit d'une petite ferme de quelques hectares qu'ils louaient à un riche propriétaire. Quelques années plus tard, ils déménagèrent à la lisière de Fay de Bretagne où le même propriétaire leur avait proposé un domaine un peu plus important sur lequel ils purent pratiquer la polyculture, maïs, blé, choux, etc ...tout en élevant un petit cheptel dont ils avaient cette fois l'entière propriété. Le cheval ne passait que peu de mois à la ferme car mon père avait appris dans sa jeunesse à dresser les chevaux rétifs et notre maquignon de propriétaire lui confiait tour à tour ceux qu'il espérait revendre un bon prix après passage entre ses mains.

LES JEUNES ANNEES.

Avec trois enfants à la maison, les fins de mois étaient souvent difficiles, mais notre père qui avait connu une enfance relativement aisée tenait beaucoup à ce que nos assiettes soient toujours garnies d'une nourriture convenable et suffisante, exigence qui n'allait pas parfois sans difficultés. Pour s'en sortir, notre habillement était délibérément sacrifié, et ma mère, habile couturière, confectionnait chaque soir après d'épuisantes journées de travail à la ferme, tous les vêtements de la famille, y compris les pantalons de mon père. Bien des années plus tard, elle n'avait pas perdu la main et c'est avec beaucoup de talent et à la grande satisfaction de l'intéressée qu'elle réalisa la robe de mariée de ma bru en 1970.

Ayant obtenu à 12 ans mon C.E.P. (1), un cruel dilemme se posa à mes parents. D'une part, leurs très modestes revenus leur permettaient de bénéficier d'une petite allocation (30 francs par trimestre, je crois, pour leurs 3 enfants), à la condition qu'ils poursuivent leur scolarité jusqu'à 14 ans révolus. Mais l'école du village ne comportant qu'une classe, l'institutrice, qui assurait seule tous les programmes de l'enseignement primaire jusqu'au C.E.P, estima qu'il était bien inutile pour moi (comme pour elle) que je revienne suivre pendant deux ans des leçons que j'avais déjà parfaitement assimilées. Elle avait bien proposé à mes parents de m'inscrire à l'E.P.S. (Ecole Primaire Supérieure) de la place de la République à Nantes, mais ils n'en n'avaient malheureusement pas les moyens. Aussi, pour que mes parents ne risquent pas de perdre la précieuse allocation fut-il convenu que j'assisterais aux fameux cours seulement deux jours par semaine, et les jours « sans », j'allais faire les vitres chez les commerçants du Temple en prenant soin d'emprunter une porte discrète.

MES DEBUTS DE « SALARIEE »

Passés 15 ans, en 1939, l'allocation interrompue, rien ne m'empêchait plus de travailler au grand jour. Aussi mes parents me placèrent-ils comme bonne à tout faire chez un gendarme de Saint Etienne de Montluc. Il y avait trois enfants dont la maman, très fatiguée, ne pouvait rien faire: j'appris par le médecin chez lequel je conduisais ses enfants qu'elle avait dû subir un pneumothorax. Mes patrons étaient très gentils tous deux, mais la table était réduite à un niveau

(1) Le Certificat d'Etudes Primaires qui justement « certifie » jusqu'à ces dernières années que ceux qui l'avaient obtenu savaient compter, lire et écrire (5 fautes dans la dictée entraînant un zéro éliminatoire). Combien d'élèves seraient en mesure de l'obtenir aujourd'hui ?

auquel je n'avais pas été habituée (certainement en raison de la faible paie du père de famille) et sur mon maigre salaire (100 F. ?) je m'achetais des petits pains pour couper ma faim.

Changement complet quand après une année passée à la gendarmerie et de retour à la maison, le charcutier du coin proposa à mon

père de me faire embaucher par l'un de ses amis, boucher aux Dervallières à Nantes. Cette fois, la nourriture était abondante (nous sommes dans les premiers mois de 1940) mais les journées étaient longues et je devais livrer, juchée sur le vélo du patron, les commandes de ses clientes. Je n'ai pas le souvenir d'avoir perçu de leur part le moindre pourboire pour ce service rendu, mais par contre celui de la difficulté d'être réglée sur le champ de la note que mon patron m'avait recommandé d'encaisser.

Je n'avais pas de jour de congé ! Le dimanche, j'étais libre quand mon travail était terminé, à condition de rentrer pour 18 heures. Aussi pendant toute cette période ne suis-je retournée que 2 ou 3 fois chez mes parents, toujours en empruntant le vélo maison.

Je n'étais pas malheureuse, bien au contraire, malgré une paie modeste (300 F ?) et des conditions d'hébergement des plus précaires, n'ayant pour tout logement qu'un coin de la cuisine isolé par un bat-flanc.

L'entrée du pays en guerre, le 3 septembre 1939, à la fois si redoutée et si attendue comme inévitable, ne m'a pas laissé de souvenir particulier. Mon père fut immédiatement employé à conduire les chevaux réquisitionnés à leurs lieux de rassemblement. Il fit quelques jours plus tard une chute qui bien que fort grave apparut vite comme heureuse car il fut presque immédiatement réformé et démobilisé.

L'arrivée des allemands à Nantes (juin 1940) allait bientôt bouleverser notre vie. Si elle ne fut pas marquée à Nantes par l'exode de ses habitants (ils avaient déjà vu passer ou accueilli tant de réfugiés qu'ils avaient compris l'inutilité de se joindre à ces colonnes qui fuyaient sans but précis devant un ennemi auquel elles ne pourraient échapper), dans les mois qui suivirent les conditions de vie devinrent peu à peu de plus en plus difficiles. La viande se faisant rare, notre boucherie n'était plus ouverte que deux jours par semaine, bien suffisants pour couvrir les quantités prévues par les tickets de rationnement. Et mon patron, faute d'essence devait aller chercher aux abattoirs de Rezé ses carcasses qu'il chargeait sur la remorque que tirait son vélo. Il me demandait de l'accompagner, mon rôle consistant à pousser la fameuse remorque quand la pente s'avérait trop raide comme rue Jean-Jacques Rousseau.

LA MATERNITE DE L'HOTEL-DIEU

Il me fallait trouver un autre emploi. Depuis l'enfance j'avais l'ambition de devenir sage-femme (rêve qui finalement ne s'est jamais réalisé). Il me fallait pour cela entrer à l'hôpital pour y travailler, c'est ce qui m'amena à demander un entretien à la « Bonne Mère », la Supérieure des religieuses de la Communauté de la

Sagesse qui avait à l'époque la haute main sur tout le personnel chargé des soins aux malades.

Il y avait peu de candidatures en ces débuts de l'Occupation. Aussi me reçut-elle immédiatement, et après un bref entretien accepta de m'embaucher sous réserve de l'accord de mon père, car j'étais encore mineure.



C'est ainsi que je pris mes fonctions à l'Hôtel Dieu en juillet 1942 en qualité de « servante » et fus affectée (sans l'avoir demandé) à la maternité dont les bâtiments s'alignaient Chaussée de la Madeleine, à l'emplacement de l'actuelle ligne n° 2 du tramway.

Comme tous les agents recrutés à cette époque j'étais interne et logée avec deux autres servantes dans une pièce du rez-de-chaussée. Bien que l'entrée de la maternité se trouvât à quelques mètres de là sur la Chaussée de la Madeleine, il nous fallait obligatoirement pour entrer et sortir de l'établissement faire un grand détour par la conciergerie principale de l'Hôtel-Dieu, place Alexis Ricordeau. Lorsque nous étions en congés (rares) nous devions rentrer le soir avant 18 H 30 en été et 18 H 00 en hiver. Si nous étions en retard, la sœur chargée de la conciergerie nous signalait à la Bonne Mère devant laquelle nous devions nous expliquer le lendemain. Cela m'est arrivé une fois, bloquée par un train arrêté au passage à niveau de la rue Bon Secours, sur cette voie ferrée qui longeait à l'époque en surface l'allée Duguay Trouin sur le lit de la Loire récemment comblé, à peu près à l'emplacement de l'actuel tunnel. Convoquée pour le principe, je fus reçue avec beaucoup de bienveillance.

A vrai dire, nous nous considérions presque comme des favorisées. Si le salaire restait maigre, la nourriture, qui nous était livrée avec celle des hospitalisées et que nous pouvions réchauffer grâce à une plaque chauffante, était tout à fait convenable, pour l'époque. De plus, m'étant inscrite comme donneuse de sang, je bénéficiais de tickets de viande et de pain supplémentaires. En outre, mon jeune âge me donnait droit en qualité de J 3 (ou J 2 ?) à des barres de chocolat gratuites. Le tout sans souci pour notre sécurité immédiate, sans crainte de bombardements éventuels: d'immenses croix rouges, peintes sur les toits de l'hôpital ne nous assuraient-elles pas une totale sécurité ? Quand il y avait des alertes la nuit, c'était relativement fréquent, on éteignait toutes les lumières suivant ainsi scrupuleusement les consignes de la Défense Passive, et on restait dans le noir complet jusqu'à ce que les sirènes en annoncent la fin. Non quand même sans une certaine anxiété. Et lorsqu'un accouchement se déroulait pendant une alerte nocturne, on réduisait à un strict minimum l'éclairage de la salle de travail. . . Quel calvaire pour les accouchées. . .

Les élèves sages-femmes veillaient avec nous, celles de seconde année faisaient les accouchements avec une sage-femme. Elles étaient internes, avec une religieuse très stricte comme surveillante dans leur dortoir. Nos contacts réciproques étaient excellents.

Affectée à la maternité hospitalière, mon travail consistait à remplacer les employées qui faisaient le ménage. Dans ce service, sages-femmes et religieuses se côtoyaient auprès des parturientes, occu-

pées à des tâches distinctes dont 60 ans plus tard les modalités ne m'apparaissent toujours pas très claires. Une certitude, les Sœurs, pour des raisons qui tenaient sans doute aux règles de leur communauté, ne pénétraient jamais dans les salles d'accouchement. Sur le terrain, religieuses et sages-femmes s'ignoraient. Débutante, j'étais tantôt au service des unes, tantôt à celui des autres.

Deux nuits par semaine, je remplaçais la veilleuse: après ma journée, terminée à 18 heures, je reprenais mon service, cette fois de nuit, à 20 heures 30 pour le terminer à 6 heures 30. Cela nous paraissait naturel, et de ne disposer comme repos que d'un dimanche ou d'un après midi du jeudi ne nous choquait pas.

Le service des femmes avant et après l'accouchement nous incombait mais nos contacts étaient finalement limités.

Au rez-de-chaussée, là où nous avions notre coin repos, il y avait deux chambres de quatre lits réservés aux femmes ayant des problèmes médicaux et quelques autres destinées à des parturientes qui avaient retenu leur chambre et étaient accouchées par le médecin lui-même. C'étaient les pensionnaires.

Il y avait à cette époque trois sages-femmes, Madame HALLIER, la Maîtresse sage-femme, Mademoiselle BERNARD et Madame GAGEOT. J'ai gardé de Madame HALLIER le souvenir d'une personne d'une extrême bonté, cherchant toujours à limiter -ou éviter- les conflits malgré le handicap que lui avait occasionné du fait d'une maladie une surdité marquée. Surdité qui ne l'empêchait pas de donner aux élèves sages-femmes des cours très appréciés.

En plus de leurs tâches para médicales, les sages-femmes veillaient au strict respect des règlements administratifs. Les visites n'étaient autorisées que de 12 heures à 13 heures 30 et sitôt l'heure écoulée, Madame Gageot agitait une sonnette dans les couloirs pour signaler la fin des visites.

Après quoi, un bol de lait était proposé aux hospitalisées. Certaines n'en voulant pas, nous le consommions sur le champ. De même, on allait chercher à la cuisine du café noir pour des purges (afin de couper la lactation à celles qui ne voulaient pas allaiter). Bien sûr, là non plus, il n'en était jamais retourné aux cuisines.

Les filles mères qui avaient accouché dans l'une des maternités de l'Hôtel-Dieu (car en plus de la nôtre, il y en avait une seconde, quai Moncoussu, dite maternité clinique, où les étudiants en médecine apprenaient sur le terrain les rudiments du métier d'accoucheur) restaient un an après leur accouchement, dans un pavillon situé en arrière de la maternité. Elles travaillaient dans les services de soins, reconnaissables par leur blouse bleue. Au terme de cette année, celles qui voulaient faire carrière à l'hôpital étaient embauchées sans problème si leur comportement avait été satisfaisant.

Finalement, je me plaisais beaucoup dans ce service, dont l'ambiance familiale me convenait parfaitement. Et c'est sans problème que les nuits où j'étais de garde, je repassais sur sa demande le linge de l'une des sages-femmes, tant pour elle que pour son mari et son fils. Cela m'aidait à tuer les longues nuits de veille. Jusqu'à ce jour..

LE BOMBARDEMENT DU 16 SEPTEMBRE 1943 ET SES SUITES.

Le 16 septembre 1943, jour du terrible bombardement américain qui allait anéantir une bonne partie de la ville et de son Hôtel-Dieu, j'étais l'après-midi dans ma chambre ayant travaillé la nuit précédente. Vers 16 H 30, une sage-femme est venue me trouver et me dit « C'est pas comme d'habitude, il faudrait descendre les malades à la

cave ». Le concierge, Jean GUERIN me dit à son tour « qui veut m'aider ? ». Je me proposai et nous descendions une accouchée quand les bombes sont tombées dans un fracas épouvantable. Presque tout le monde était arrivé dans la cave, chaque femme gardant son bébé avec elle. Sauf une dame qui avait eu des jumeaux et les avait laissés dans leurs berceaux. Quand nous sommes remontés, la maîtresse sage-femme a invité toutes les femmes qui pouvaient rentrer chez elles à le faire. Personne ne s'est fait prier. C'est là que l'on a vu la mère des jumeaux partir sans eux : on dut la rattraper alors qu'elle disait avoir tout oublié, sous le coup de la peur. Par la suite, on apprit qu'il s'agissait d'une femme de prisonnier, sans doute pressée de se libérer d'un secret pour elle trop lourd. Qui se permettrait aujourd'hui de la juger ? Par chance, il n'y avait pas d'accouchement en cours pendant le bombardement.

Autour de nous le spectacle était dantesque, inimaginable. Seule de l'Hôtel-Dieu, la maternité avait été relativement épargnée, ses murs étant restés debout. Le soir, n'ayant d'autre logement, nous sommes restés à la conciergerie de la maternité: le concierge m'envoya chercher une lampe dans un local de l'Hôpital où je ne trouvai que des cadavres.

Mes camarades de travail et moi sommes restées huit jours sur place à l'Hôtel-Dieu, récupérant dans les ruines et les bâtiments éventrés tout ce qui pouvait l'être : vaisselle, linge, literie, médicaments. Le tout partait à l'Hôpital Saint Jacques, seul établissement alors en état de recevoir les blessés ou les malades. En retour, on nous livrait de quoi nous nourrir.

Une semaine plus tard, le 23 septembre, nous étions toujours au milieu des ruines de l'Hôtel Dieu et nous y avons été témoins de deux nouveaux bombardements, le matin et le soir, sur le port et le centre ville. Si aucun projectile n'atteignit cette fois le périmètre de l'Hôtel Dieu, il n'était plus question d'y rester, nul ne pouvant prévoir la suite.

Dès le lendemain, l'administration, qui ne savait plus trop que faire de nous, nous replit sur Saint Jacques, hébergées tant bien que mal dans l'ex-traumatologie (nous étions nombreuses comme internes à l'Hôtel-Dieu et heureusement la majorité avait survécu). Pour le travail, on nous affecta à la buanderie : nous y étions en surnombre et dérangions les habitudes des personnes en place qui nous le firent sentir sans ménagement. Finalement, au mois d'octobre, je fus licenciée comme nombre d'auxiliaires, néanmoins gratifiée d'une prime de fidélité pour être restée à mon poste sous les bombardements (1 000 F ?) et je n'eus d'autre solution que de rentrer chez mes parents. Heureusement dès le mois de mai 1944, l'hôpital commença à réembaucher (les candidatures avant la libération de la ville devaient être rares) et je fus affectée à l'ancien hôpital Laënnec à Chantenay.

Après bien des péripéties, passée en psychiatrie, j'y obtins le diplôme d'infirmière et c'est là que j'ai terminé ma carrière hospitalière en 1982. Mais ce serait une autre histoire. . .

*Propos recueillis par M. SAVARIAU
Le 12 septembre 2003*

NDLR : Francs évoqués dans le texte. Il s'agit bien entendu de francs anciens qui pour être convertis en francs lourds (réforme de 1960) doivent être divisés par 100. Soit 10.000 F anciens = 100 F lourds = 15,24 Euros.